

—  
Ville de  
Pont-Rouge



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge se tiendra le **lundi 22 janvier 2018** à 19 h 00, dans la salle de Place Saint-Louis, entrée par la porte 14, dont l'immeuble est sis au 189, rue Dupont à Pont-Rouge, afin d'adopter le budget 2018, les taux de taxes, les diverses tarifications applicables pour l'année 2018. Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette session.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.**

La greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads "Jocelyne Laliberté".

Jocelyne Laliberté, GMA